

BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif de l'exercice 2021 est présenté en annexe de la loi de finances pour 2021. Il est établi en application de la loi de finances pour 2021 et de la loi de finances pour 2020.

Le budget primitif de l'exercice 2021 est établi en application de la loi de finances pour 2021 et de la loi de finances pour 2020.

Le budget primitif de l'exercice 2021 est établi en application de la loi de finances pour 2021 et de la loi de finances pour 2020.

Le budget primitif de l'exercice 2021 est établi en application de la loi de finances pour 2021 et de la loi de finances pour 2020.

3. Budget Primitif de l'exercice 2021 : Exposé des motifs de la loi de budget primitif de l'exercice 2021

Le budget primitif de l'exercice 2021 est établi en application de la loi de finances pour 2021 et de la loi de finances pour 2020.

Le budget primitif de l'exercice 2021 est établi en application de la loi de finances pour 2021 et de la loi de finances pour 2020.

Le budget primitif de l'exercice 2021 est établi en application de la loi de finances pour 2021 et de la loi de finances pour 2020.

Le budget primitif de l'exercice 2021 est établi en application de la loi de finances pour 2021 et de la loi de finances pour 2020.

Le budget primitif de l'exercice 2021 est établi en application de la loi de finances pour 2021 et de la loi de finances pour 2020.

Le budget primitif de l'exercice 2021 est établi en application de la loi de finances pour 2021 et de la loi de finances pour 2020.

Le budget primitif de l'exercice 2021 est établi en application de la loi de finances pour 2021 et de la loi de finances pour 2020.

Le budget primitif de l'exercice 2021 est établi en application de la loi de finances pour 2021 et de la loi de finances pour 2020.

BUDGET PRIMITIF 2021

Dans un contexte de pandémie de Covid-19 dont les répercussions sur les équilibres budgétaires perdurent, le Budget Primitif 2021 affiche, pour la première fois depuis 2015 pour un Budget Primitif, un excédent de dépenses de - 114,5 M€.

En effet, la pandémie de COVID-19 a plongé le monde entier dans une crise sanitaire et économique sans précédent et constitue un défi majeur à relever pour les années à venir.

Compte tenu de l'impact de cette crise, des réflexions ont été initiées pour permettre la préservation du modèle économique et social de la Principauté.

L'élaboration du Budget Primitif 2021 s'est ainsi efforcée de concilier démarche vertueuse et dynamique de soutien et de relance économique. Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le niveau des recettes qui, pour certaines devraient continuer à être sensiblement affectées par cette crise, et ses répercussions sur l'économie monégasque, ce budget s'est ainsi attaché à définir des priorités, à rechercher un nouveau modèle pour le maintien d'un niveau satisfaisant des recettes de l'Etat et à contenir la croissance globale des dépenses.

Parallèlement aux mesures d'urgence prises par l'Etat dans le cadre du 1^{er} Budget Rectificatif 2020 pour préserver l'activité économique et l'emploi en Principauté face à la pandémie de COVID-19, il est apparu nécessaire de concevoir un Plan national pour la relance de l'investissement, ce qui a été initié dans le cadre du 2^{ème} Budget Rectificatif.

A l'instar du Plan National pour le Logement des Monégasques, la mise en place d'un tel outil permettra de disposer d'une vision sur plusieurs années des évolutions nécessaires de notre économie, en tenant compte des conséquences durables de la pandémie. Il s'agit de favoriser la transition du modèle monégasque vers les secteurs les plus porteurs afin de le renforcer et de le moderniser.

Cette transition repose sur les forces vives monégasques, avec un dispositif incitatif fort pour recourir au savoir-faire des entreprises implantées en Principauté.

Ainsi, ce plan se décline autour des 4 axes suivants :

- Une relance écologique au travers du fonds vert national existant qui sera abondé pour financer notamment des travaux favorisant la transition énergétique ;
- Une relance numérique au travers d'un « fonds bleu » dédié à la transition amorcée en 2018 et dont l'accélération apparaît nécessaire suite aux enseignements tirés de la période de confinement ;
- Une relance de la commande publique au travers d'un « fonds blanc » orienté vers les petites et moyennes entreprises monégasques, en leur confiant notamment des travaux dans des bâtiments publics.
- Une relance de la consommation en Principauté au travers d'un « fonds rouge et blanc » avec la mise en place de mesures destinées à favoriser le commerce local.

- Le montant envisagé pour le Plan de relance est de 90 M€, soit environ 5% du budget de l'Etat.

Parmi les autres orientations majeures qui sont à souligner pour 2021 :

- Malgré le contexte de baisse des recettes, les crédits alloués, à ce stade, aux dépenses d'investissement (+ 68,1 M€) et plus particulièrement au Plan National pour le Logement des Monégasques (+ 26 M€) progressent encore par rapport au Budget Primitif 2020, ce qui porte à 200,5 M€ les crédits d'investissement consacrés au logement en 2021.
- Les crédits prévus au titre des dépenses d'interventions publiques sont, malgré le contexte, en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, les mesures sociales et de relance économique précitées se poursuivront, notamment par le biais des crédits inscrits sur les Comptes Spéciaux du Trésor dédiés. A cet effet, le C.S.T. « Plan relance Covid », créé à l'occasion du 2^{ème} Budget Rectificatif 2020, est doté de 90 M€ en dépenses afin de poursuivre ce plan de relance, tandis que le Compte Spécial du Trésor « Avance contribution culture » est majoré de + 2,7 M€ à 3 M€ pour soutenir les entités culturelles qui pourraient être confrontées à une perte de recettes plus importante que prévue.
- En parallèle, afin de contenir l'évolution des dépenses, il a été demandé à tous les Services de l'Etat de faire preuve de discernement et d'examiner au plus près les postes de dépenses (notamment les frais de fonctionnement sur lesquels la pandémie a des répercussions directes : restrictions des déplacements, limitations, notamment de la jauge en matière d'organisation d'évènements...) dont ils pouvaient assurer la maîtrise sans porter atteinte au bon fonctionnement de l'Etat et de ses acteurs économiques. Ainsi, ces efforts se traduisent par la hausse la plus limitée de ces cinq dernières années des dépenses de fonctionnement entre Budgets Primitifs, l'évolution de la section 3 « Moyens des services » est stable (+ 0,2 %).

Par ailleurs, les actions poursuivies dans le cadre du Budget Primitif 2021 sont les suivantes :

- Accompagner le déploiement des grands projets en matière de programme triennal d'équipement avec la poursuite, d'une part, des travaux relatifs à l'aménagement du Larvotto et à la construction de l'Ilot Pasteur et, d'autre part, des études pour la restructuration et l'extension du Centre Commercial de Fontvieille ;
- Poursuivre le renforcement des moyens en matière de transition et de sécurité numérique.

Au-delà de ces actions nouvelles, les actions en matière sociale, culturelle, sportive, d'éducation et de qualité de vie continuent à être des priorités du Budget Primitif 2021 de l'Etat.

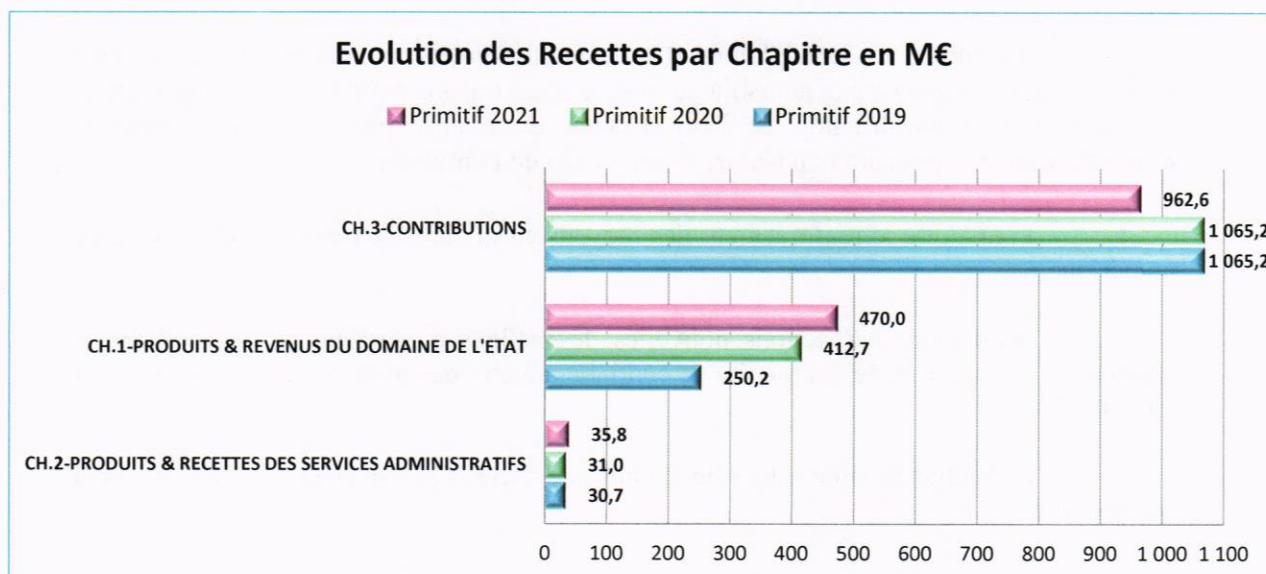
Le Budget se situe autour de 1,6 milliard d'euros et se présente synthétiquement comme suit :

Recettes	1 468,4 M€
Dépenses ordinaires	957,6 M€
Dépenses d'équipements & d'investissements	625,4 M€
Total Dépenses	1 583,0 M€
Excédent de dépenses	-114,5 M€

	Primitif 2020	2ème Rectificatif 2020	Primitif 2021	PR 2021 / PR 2020 en %	PR 2021 / RE 2020 en %
Recettes	1 508 869 500 €	1 620 361 000 €	1 468 419 700 €	-2,7%	-9,4%
Dépenses (Hors Programmes)					
Section 1 - Dépenses de souveraineté	49 561 000 €	44 111 000 €	50 486 600 €	1,9%	14,5%
Section 2 - Assemblée et corps constitués	9 089 600 €	8 687 600 €	9 030 300 €	-0,7%	3,9%
Section 3 - Moyens des services	301 775 300 €	295 030 600 €	306 613 800 €	1,6%	3,9%
Section 4 - Dépenses Communes	197 017 400 €	200 210 100 €	204 183 900 €	3,6%	2,0%
Section 5 - Services publics	43 704 800 €	44 339 800 €	44 354 900 €	1,5%	0,0%
Section 6 - Interventions publiques	335 593 900 €	693 727 000 €	339 133 100 €	1,1%	-51,1%
Section 7 - Equipements et investissements	554 108 200 €	486 314 600 €	621 132 900 €	12,1%	27,7%
Total Dépenses (hors programmes)	1 490 860 200 €	1 772 420 700 €	1 674 936 500 €	5,6%	-11,1%
Coût Total des Programmes Retenus	13 225 000 €	13 225 000 €	8 018 300 €	-39,4%	-39,4%
Total Dépenses	1 504 075 200 €	1 785 645 700 €	1 682 953 800 €	5,2%	-11,4%
Excédent de recettes / dépenses	4 794 300 €	- 165 284 700 €	- 114 534 100 €	-2489,0%	-30,7%

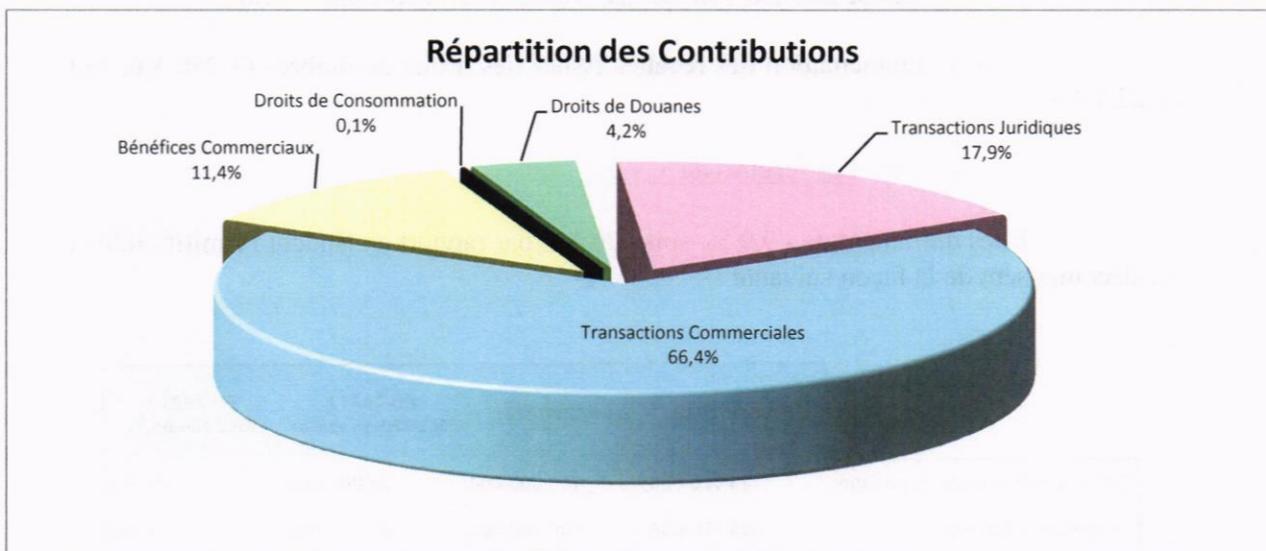
I – Recettes

Les recettes sont en baisse de - 2,7 % (soit - 40,4 M€) par rapport au Budget Primitif 2020. L'évolution des recettes de 2019 à 2021 se décompose comme suit :



1) Les Contributions

Au global, elles sont en diminution de - 9,6 % par rapport au Budget Primitif 2020 et se répartissent comme suit :



Les recettes de ce chapitre enregistrent des variations dans les quatre domaines principaux suivants :

a) Les droits de douane

Les droits de douane diminuent de - 6 M€, soit - 13 % par rapport au Budget Primitif 2020.

Le Budget Primitif 2021 est estimé au niveau du forfait douanier 2019 (45,9 M€) ajusté d'une baisse des recettes nettes à répartir entre les deux Etats au regard du contexte actuel.

En effet, l'évaluation révisée des recettes de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (T.I.C.P.E), associée à la deuxième loi de finances rectificative française du 25 avril 2020, prévoit une baisse de 10 % ; le produit de cette taxe sur les carburants devant être affecté tant par les restrictions de circulation liées aux mesures de confinement que par le ralentissement de l'activité économique.

Ainsi, par le jeu du mécanisme des acomptes et des soldes, le montant des recettes à percevoir en 2021 est estimé à 40 M€ contre 46 M€ prévus au Budget Primitif 2020.

b) Les droits sur les transactions juridiques

Les transactions juridiques affichent globalement une légère baisse de - 1 % par rapport au Budget Primitif 2020, soit - 1,8 M€, qui s'explique par :

➤ La diminution des recettes issues des droits sur les autres actes civils administratifs (- 1,5 M€, soit - 4,7 %) compte tenu de l'arrivée à terme du programme d'émissions de nouvelles tranches de l'emprunt obligataire d'une société. Ainsi, l'estimation est ramenée au niveau moyen de réalisation ;

➤ La baisse des taxes sur les assurances (- 500 K€, soit - 4 %) ;

➤ L'augmentation des recettes issues des droits de timbres (+ 250 K€, soit + 22,7 %).

c) Les recettes de T.V.A.

Elles diminuent de - 9,9 %, soit - 70 M€ par rapport au Budget Primitif 2020 et se décomposent de la façon suivante :

	Primitif 2020	Primitif 2021	PR 2021 / PR 2020 en valeur	PR 2021 / PR 2020 en %
TVA issue du compte de partage	123 000 000	100 000 000	- 23 000 000	-18,7%
TVA perçue à Monaco	585 500 000	538 500 000	- 47 000 000	-8,0%
TOTAL	708 500 000	638 500 000	- 70 000 000	-9,9%

Les sommes à recevoir au titre du compte de partage sont en baisse par rapport à 2020 (- 23 M€, soit - 18,7 %), soit un total de 100 M€ pour 2021 compte tenu de la crise sanitaire.

S'agissant des recettes issues des encaissements nets perçus à Monaco, elles sont prévues à la baisse de - 47 M€ (soit - 8 %). Cette baisse est due à la diminution de la TVA « interne » (- 83,5 M€) relativisée par l'augmentation prévisionnelle de la TVA « immobilière » (+ 36,5 M€). Les restitutions, quant à elles, sont stables par rapport au Budget Primitif 2020.

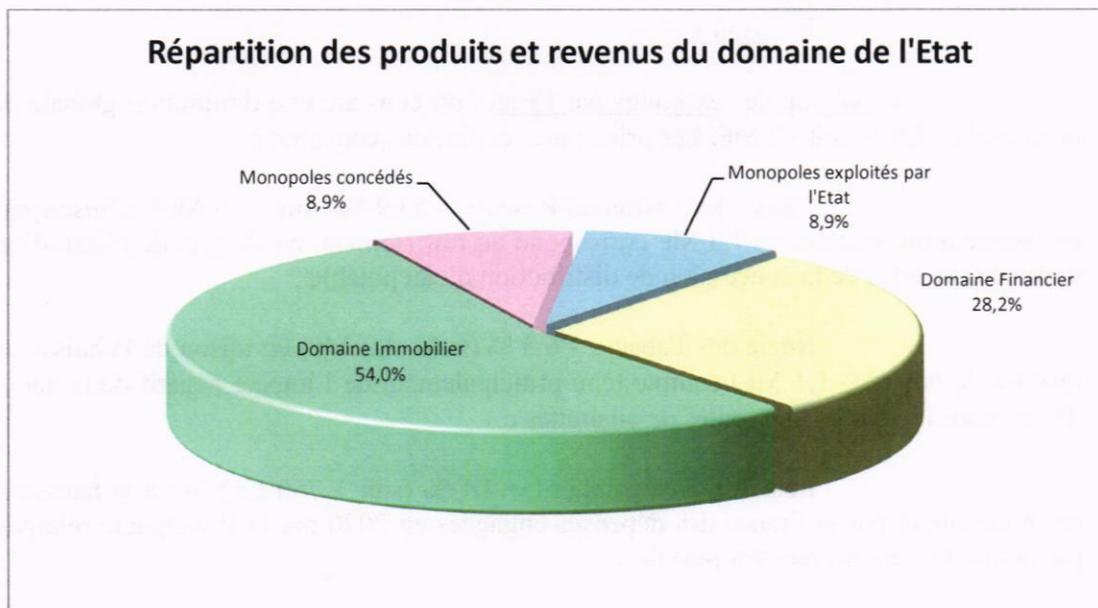
d) L'impôt sur les bénéfices commerciaux (I.S.B.)

Les recettes issues de l'impôt sur les bénéfices sont estimées à 110 M€, soit en baisse par rapport au Budget Primitif 2020 (- 25 M€, soit - 18,5 %). En effet, les encaissements étant essentiellement constitués d'acomptes liquidés sur la base des bénéfices de l'année 2020 non connus à ce jour, il est prévu une diminution de l'inscription compte tenu de la crise sanitaire qui impactera nécessairement les bénéfices de l'année 2020.

2) Les produits et revenus du domaine de l'Etat

D'un montant global de 470 M€, les recettes de ce chapitre sont en hausse de + 57,3 M€ (soit + 13,9 %) par rapport au Budget Primitif 2020. Elles se répartissent comme suit :

Répartition des produits et revenus du domaine de l'Etat



On note les mouvements dans les domaines suivants :

a) Domaine Immobilier

En hausse de + 53,7 %, soit + 88,7 M€, les évolutions du domaine immobilier concernent :

➤ Les produits de cessions, qui sont revus à la hausse, soit + 86,6 M€, dans la perspective de la perception, d'une part, d'un deuxième versement au titre de la soulte de l'extension en mer (100 M€) et, d'autre part, de droits immobiliers divers dus à des projets de surdensification (20,6 M€). Sont à noter également les inscriptions relatives à la matérialisation des contreparties négociées dans le cadre de certaines opérations immobilières (14 M€) dont un montant identique a également été inscrit en dépenses ;

➤ Les Parkings Publics qui affichent une hausse de + 2,8 % soit + 1,1 M€. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse, d'une part, des droits de stationnement (+ 873 K€, soit + 2,4 %) en raison de la mise en exploitation à compter de juin 2020 du « Parking du Portier » et en tenant compte de la nouvelle tarification au 1^{er} janvier 2020, tout en conservant l'hypothèse d'un maintien du niveau de fréquentation constaté début 2020 et, d'autre part, de l'évolution des recettes issues des enlèvements de véhicules (+ 130 K€, soit + 22,8 %) compte tenu de la nouvelle tarification en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2020.

➤ Le domaine immobilier, qui est également en hausse de + 1,3 %, soit + 1 M€, en raison essentiellement des revenus issus des immeubles bâtis (+ 1,2 %, soit + 734 K€). Cette variation s'explique principalement par l'attribution de locaux commerciaux dans le secteur industriel et commercial à Monaco. Il est à noter parallèlement une augmentation des recettes issues des récupérations de charges locatives (+ 242 K€, soit + 1,7 %) ;

b) Monopoles

➤ Monopoles exploités par l'Etat : on constate une diminution globale des recettes de - 4,6 % soit - 2 M€. Les principales évolutions concernent :

- Eaux - Extension du Réseau : - 53,9 % (soit - 1,5 M€). L'inscription en recette d'un montant de 1,3 M€ correspond au reversement, au Budget de l'Etat, d'une partie des recettes de la concession de distribution d'eau potable ;

- Régie des Tabacs : - 6,3 % (soit - 1,2 M€) en raison de la baisse des recettes de tabacs (- 1,1 M€) compte tenu principalement de l'impact négatif de la hausse des prix sur le volume des ventes de cigarettes ;

- Postes et Télégraphes : + 4,1 % (soit + 750 K€) liés à la hausse du remboursement par la France des dépenses engagées en 2020 par la Principauté relativisé par la diminution des recettes postales.

➤ Monopoles concédés : les recettes sont en baisse de - 19,4 M€ (soit - 31,8 %), en raison notamment :

- Société des Bains de Mer : - 40,2 % (soit - 13,7 M€). Cette prévision repose sur l'application d'un taux de redevance de 15 % sur le montant prévisionnel des recettes nettes des jeux sur l'exercice 2020/2021, soit 136 M€. Cette forte diminution des recettes nettes est due à l'arrêt des activités sur la période d'avril à juin 2020 et d'une activité réduite de moitié sur le trimestre estival ;

- SAM d'Exploitation des Ports : - 27,3 % (soit - 3,5 M€) compte tenu, d'une part, d'une diminution du chiffre d'affaires prévisionnel et, d'autre part, de la prise en charge, directement par cette société, des dépenses de travaux liées à la création de deux postes supplémentaires de transformation électrique sur le T central du Port Hercule ;

- Monaco Telecom : - 28,3 % (soit - 2,3 M€). La marge brute des services concessifs de l'exercice N-1, servant de base de calcul au versement des acomptes pour l'exercice 2021, étant prévue en diminution de - 12,5 % pour 2020, la prévision 2021 s'élève à 5,9 M€ dont 6,9 M€ d'acomptes relativisés par la régularisation du solde de la redevance 2020 pour un montant de - 1 M€.

c) Domaine financier

Les recettes du domaine financier, d'un montant de 132,6 M€, diminuent de - 10 M€ en raison de la baisse des dividendes versés par la société Monaco Telecom (- 7,5 M€) due à l'impact de la crise sanitaire. Il est également à noter la diminution des intérêts bancaires (- 2,6 M€) compte tenu du contexte économique actuel et de son impact sur le taux de rémunération moyen des disponibilités.

Enfin, le transfert d'une partie des actions de la S.B.M. au Fonds de Réserve Constitutionnel est poursuivi pour la troisième et dernière année. Il est en effet paru cohérent de poursuivre ce transfert, initié au Budget Rectificatif 2019, pour regrouper, à terme, au sein du F.R.C. l'ensemble des actions de la S.B.M..

3) Les produits et recettes des services administratifs

L'évolution en hausse de ce chapitre de + 15,6 %, soit + 4,8 M€ repose principalement sur les articles suivants :

➤ Autres recettes : + 2,3 M€. Ces encaissements, imprévisibles par nature, sont en hausse compte tenu notamment de l'inscription de 1,8 M€ au titre de la participation financière d'une Fondation à la construction de l'Hôpital de Jour à Beausoleil ;

➤ Stade Louis II : + 717 K€ (soit + 13,1 %) en raison principalement de la hausse des recettes issues de l'exploitation du parking (+ 618 K€) ;

➤ Sûreté Publique - prestations : + 752 K€, soit + 73,1 % en raison principalement de l'augmentation de + 750 K€ des recettes issues de la délivrance des cartes de séjour compte tenu de la nouvelle tarification prévue à partir de l'exercice 2021 ;

➤ Remboursement par les Etablissements privés et divers : + 515 K€, soit + 7,1 %. Cet article retrace les remboursements des salaires et des charges sociales par les organismes employant des fonctionnaires mis à leur disposition et par l'Office de Protection Sociale pour ce qui concerne des auxiliaires de vie scolaire. Ainsi, cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du nombre de personnes concernées ;

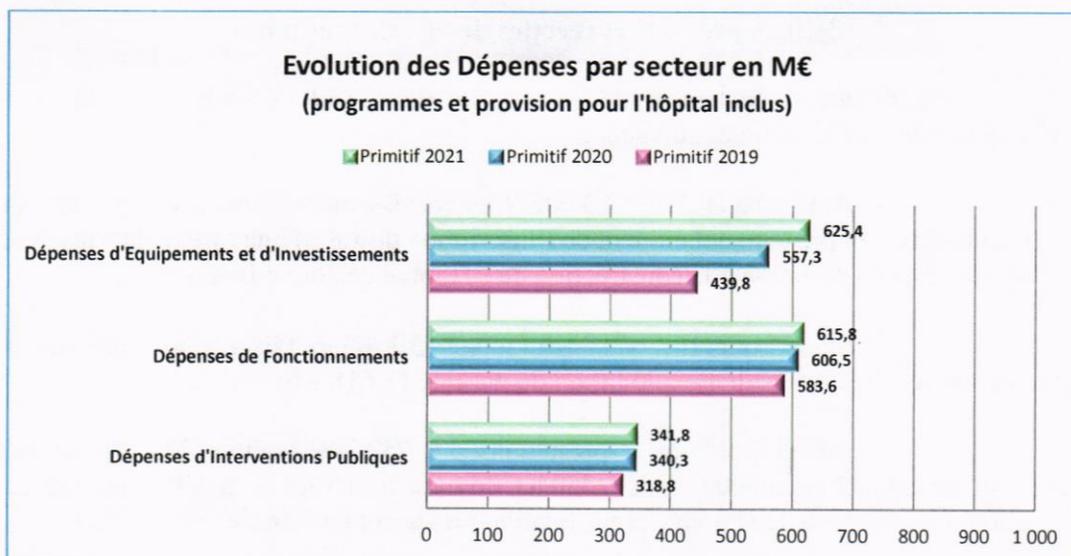
➤ Direction des Systèmes d'Information : + 228 K€, soit + 455,6 %. Ces recettes enregistrent les prestations ou développements informatiques effectués par cette Direction au profit de divers Services Commerciaux et Etablissements Publics, ainsi qu'à la Mairie de Monaco. Ainsi, cette hausse s'explique par le versement par la Mairie de sa quote-part dans le cadre du projet de plateforme pour l'identité numérique selon la convention signée entre l'Etat et la Commune ;

➤ Service de la Circulation : + 200 K€, soit + 3,2 % en raison de la hausse des encaissements des droits des estampilles partiellement compensée par une légère diminution du nombre d'opérations « guichet » ;

➤ Commerce & Industrie-Brevets : + 185 K€, soit + 6,3 %. Cette hausse est due à l'augmentation des recettes liées aux brevets européens (+ 200 K€) légèrement compensée par la diminution de celles issues des marques (- 13 K€).

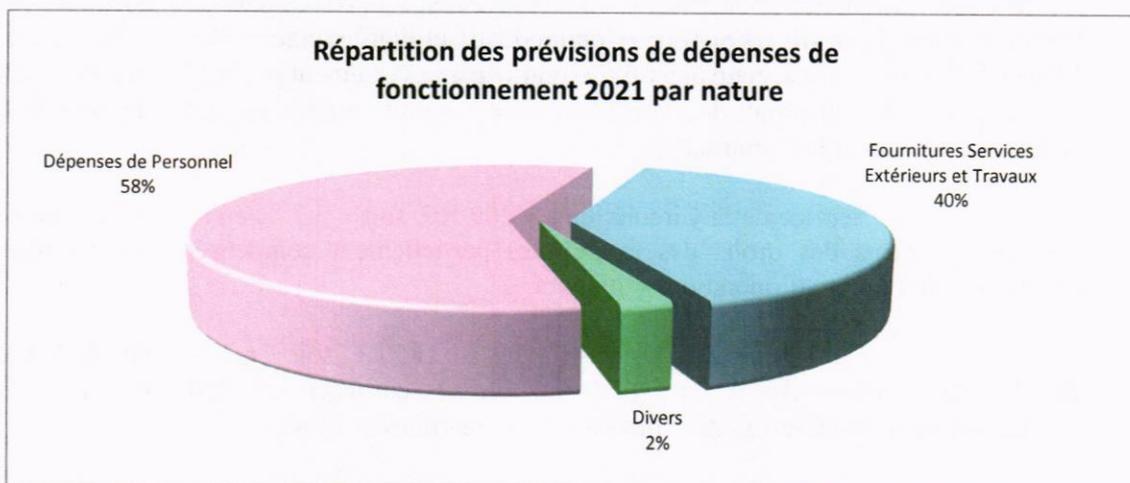
II – Dépenses

Le montant des prévisions de dépenses atteint 1.582.953.800 € pour l'exercice 2021, soit + 78,9 M€ (+ 5,2 %) de plus qu'au Budget Primitif 2020. L'évolution des dépenses par secteur se compose comme suit :



1) Les Dépenses de Fonctionnement

Elles augmentent de + 1,5 % entre les Budgets Primitifs 2020 et 2021, soit + 9,2 M€ et se répartissent comme suit :



a) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements des personnels mais également les charges sociales ainsi que les indemnités versées à des tiers. Elles augmentent globalement de + 2,2 % soit + 7,8 M€.

Les dépenses de traitements des personnels connaissent une hausse de + 1,7 %, soit + 3,6 M€ par rapport au Budget Primitif 2020.

Au Budget Primitif 2021, 16 postes supplémentaires ont été inscrits aux organigrammes fonctionnels des services.

Concernant les charges sociales nettes, on note une évolution à la hausse de + 4 % par rapport au Budget Primitif 2020, soit + 4,9 M€.

Leur augmentation s'explique principalement par la hausse des charges brutes (+ 3,8 %, soit + 5 M€). On note ainsi l'augmentation des pensions et allocations de retraite (+ 3,7 M€, soit + 4,5 %), des prestations médicales (+ 709 K€, soit + 2,2 %) et des prestations familiales (+ 590 K€, soit + 3,3 %).

b) Les fournitures, services extérieurs et travaux

Ces dépenses sont en légère hausse de + 0,6 %, soit + 1,5 M€ en raison notamment des évolutions suivantes :

➤ Une légère diminution des frais de fonctionnement de - 0,7 %, soit - 333 K€, qui s'explique principalement par :

- La diminution des dépenses de fonctionnement du Secrétariat Général du Gouvernement (- 1,7 M€) compte tenu de l'inscription, en 2020, d'un programme pour la reconstitution du stock de passeport électronique et le renouvellement du matériel servant à leur émission ;

- La baisse des frais de déplacement et de réception (- 1,1 M€) compte tenu de la diminution des sommes allouées aux voyages officiels et aux participations à des Conférences Internationales ;

- La diminution des dépenses relatives aux bureaux de Monaco à l'étranger (- 254 K€), et principalement celles du bureau de New-York et de Sydney ;

- La baisse des dépenses relatives aux « Transferts hélicoptères » de la Direction du Tourisme et des Congrès (- 100 K€) en raison des répercussions attendues de la pandémie de la Covid-19 en 2021 ;

- La hausse des dépenses du parc immobilier loué (+ 500 K€) ;

- La hausse des dépenses d'expositions et foires, d'une part, de l'Office des Emissions de Timbres - Poste (+ 136 K€) en raison de la tenue, en 2021, de l'exposition philatélique MonacoPhil et, d'autre part, de la Direction du Tourisme et des Congrès (+ 119 K€) en raison du recours d'un représentant spécialisé dans le tourisme d'affaires français ;

- L'effort porté sur la formation professionnelle avec l'augmentation des crédits inscrits (+ 105 K€) ayant pour objectif de couvrir les nouveaux besoins liés au numérique ;

- La hausse de la contribution à verser à l'Office Européen des Brevets (+ 100 K€) ; en effet, les recettes en matière de brevets européens étant en hausse, la contribution à reverser à l'Office Européen des Brevets augmente parallèlement.

➤ Une augmentation des charges d'entretien, de prestations et de fournitures de + 1,4 %, soit + 842 K€ compte tenu :

- De la croissance des prestations de services téléphoniques et de liaisons spécialisées du parc immobilier à usage public (+ 521 K€) suite à la généralisation du télétravail et la mise en place de l'enseignement à distance dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 ;

- De la majoration des dépenses d'assurance immeubles des locaux du parc immobilier à usage public (+ 320 K€) ;

- De l'augmentation des dépenses de locations de locaux à usage administratif (+ 248 K€) ;

- De la hausse des dépenses de logements de fonction (+ 137 K€) ;

- De la diminution des dépenses relatives aux productions audiovisuelles (- 360 K€) conformément aux sommes prévues pour la 2^{ème} phase du plan de renouvellement des outils de production et de diffusion des contenus audiovisuels de la Direction de la Communication ;

- Des dépenses relatives au parc domanial loué. On relève essentiellement la baisse de - 300 K€ (- 7,1 %) des charges foncières des immeubles en copropriété ;

- De la baisse des dépenses relatives au nettoyage des locaux du parc immobilier à usage public (- 220 K€) au regard des besoins.

➤ Une hausse des dépenses relatives au mobilier et matériel de + 3 %, soit + 733 K€, qui s'explique principalement par :

- La hausse de + 2 M€ des dépenses d'entretien de matériel de la Direction des Systèmes d'Information compte tenu de l'acquisition croissante de licences et de la maintenance des logiciels ;

- L'augmentation des acquisitions de matériel informatique afin de répondre aux besoins croissants des services administratifs (+ 363 K€) et des établissements d'enseignement (+ 318 K€) et de permettre le remplacement des imprimantes de l'Administration (+ 270 K€) ;

- L'augmentation des dépenses d'entretien du Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (+ 300 K€) afin de prendre en compte les frais de maintenance du logiciel goAML, de l'Agence Monégasque de la Sécurité Numérique (+ 223 K€) principalement due aux coûts de maintenance de l'Infrastructure de Confiance Nationale (carte d'identité, carte de résident, signature, cachets...) et, enfin, de la Direction de la Sûreté Publique (+ 146 K€) notamment pour la rénovation complète de l'embarcation « Libecciu » ;

- La diminution des acquisitions de matériel de la Direction de la Sûreté Publique (- 1,6 M€, le programme de renouvellement de la nouvelle embarcation s'étant achevé en 2020), des Postes Diplomatiques (- 317 K€), du Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (- 260 K€, compte tenu de l'avancement du projet de création et de déploiement du Fichier des comptes bancaires (FICOBA) dans le cadre de la mise en œuvre de la 5^{ème} Directive relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le

financement du terrorisme) et des Sapeurs-Pompiers (- 238 K€, en raison notamment de l'achèvement, en 2020, du programme « Gestion de l'alerte »).

➤ Une diminution des travaux d'entretien de - 2 %, soit - 880 K€. Cette baisse est principalement due à :

- L'ajustement des dépenses relatives à l'entretien et à la maintenance du parc domanial loué. On relève, ainsi, d'une part, la baisse des inscriptions relatives aux contrats d'entretien et de travaux (- 450 K€ grâce aux économies réalisées à la suite de nouveaux appels d'offres) et aux frais de remises en état des appartements (- 200 K€ compte tenu du nombre d'appartements libérés estimé en 2021), et, d'autre part, la hausse des dépenses de petits travaux et contrats d'entretien (+ 600 K€) ;

- La diminution de - 200 K€ des dépenses d'entretien des pelouses du Stade Louis II, aucun replaquage de la pelouse n'étant prévu a priori en 2021 ;

- La baisse des dépenses relatives à l'entretien courant et exceptionnel des ouvrages maritimes de - 100 K€ ;

- La hausse de + 339 K€ des dépenses de petits travaux et entretien des locaux des Services Administratifs, réalisés essentiellement par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics, dans le cadre de leur entretien courant.

➤ Une hausse des dépenses des Services Commerciaux et Services Publics concédés de + 1,7 %, soit + 1,2 M€.

Cette augmentation s'explique autant par la hausse des charges émanant des services commerciaux (+ 2,5 %) que celle relative aux dépenses des services publics concédés (+ 1,3 %).

- Pour les Services commerciaux (+ 2,3 %, soit + 597 K€) :

Cette hausse est principalement due à l'augmentation de + 1,5 M€ des dépenses conventionnelles du compte de partage de la Poste expliquée notamment par la hausse des travaux d'aménagement et d'entretien dans les différents bureaux de Poste de la Principauté (dont notamment la création du futur centre de tri de l'Ilot Pasteur).

Parallèlement, on note la baisse de - 700 K€ des dépenses d'achat de marchandises de la Régie des Tabacs compte tenu de l'impact de la crise sanitaire et de la baisse des ventes constatées en 2020.

- Pour les Services publics concédés (+ 1,3 %, soit + 575 K€) :

La hausse des dépenses des Services concédés est le résultat d'évolutions contrastées au sein de cette section. Ainsi, on relève :

- L'augmentation de + 1 M€ des dépenses relatives aux transports publics ;
- L'accroissement des dépenses d'énergie (+ 300 K€) ;
- L'augmentation des dépenses relatives à l'entretien de la station d'épuration (+ 300 K€) ;

- La hausse des dépenses relatives au nettoyage de la ville de + 120 K€ compte tenu, notamment, de l'adjonction de nouvelles zones aménagées par l'Etat ;
- La baisse de - 1,2 M€ des dépenses relatives à la collecte et l'incinération des déchets en raison essentiellement de la diminution des dépenses du G.E.R. (dépenses de Gros Entretien et de Renouvellement) pour l'exercice 2021.

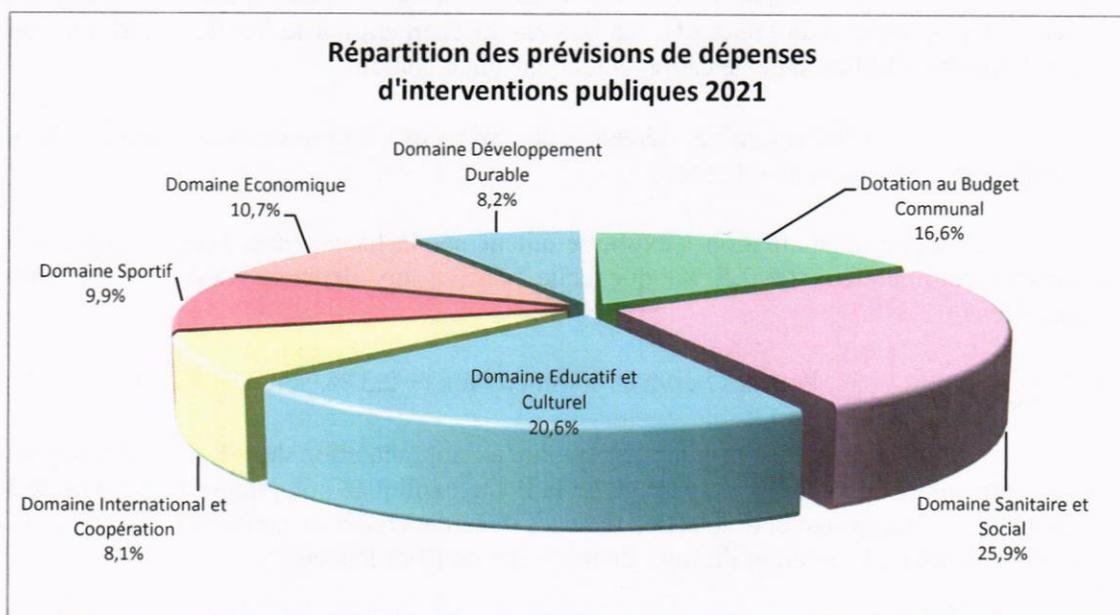
c) Les frais financiers

Ces dépenses sont en diminution de - 6,1 %, soit - 43 K€ en raison de la baisse de - 184 K€ des intérêts sur compte de dépôts partiellement compensée par la hausse des bonifications de Contrats Habitations Capitalisation de + 140 K€.

2) Les Dépenses d'Interventions Publiques

Les dépenses d'interventions publiques affichent une légère hausse de + 0,5 %, soit + 1,6 M€, par rapport au Budget Primitif 2020.

La répartition des interventions publiques se décompose comme suit :



a) Le Budget Communal

La dotation globale accordée à la Mairie, arrêtée à 56,8 M€, est en hausse de + 5,2 %. La dotation forfaitaire connaît une augmentation de + 6,1 % alors que la dotation spéciale est minorée de - 1,3 %.

En effet, la dotation de fonctionnement est établie, d'une part, sur la base de l'évolution budgétaire des moyens propres et des dépenses communes des services de l'Etat et, d'autre part, tient compte des ajustements sur les dépenses réelles des exercices antérieurs. Au Budget Primitif 2021, elle s'élève à 50.394.800 €.

La dotation spéciale s'élève à 6.426.100 € soit - 1,3 % par rapport au Budget Primitif 2020. En effet, elle est répartie de la manière suivante :

➤ Des dépenses pour le compte de l'Etat qui ont été arrêtées à 5.706.100 € (soit - 1 %). Elles sont constituées des subventions sportives de fonctionnement pour 3,8 M€ (+ 50 K€, soit + 1,3 %), des subventions sportives extraordinaires pour 1,7 M€ (- 34 K€, soit - 2 %) et des frais relatifs à la Fête Nationale (175 K€) ;

➤ Des dépenses d'investissements, qui ont été estimées à 720 K€, sont destinées à la poursuite des investissements dans la perspective du projet relatif à la Carte d'Identité Monégasque électronique.

b) Le domaine sanitaire et social

Le domaine social et sanitaire est en hausse de + 3,1 % (soit + 2,7 M€) à 88,5 M€ du fait principalement de la majoration de + 12,1 % soit + 2,3 M€ des subventions allouées aux établissements publics de santé de la Principauté (portant le soutien budgétaire en 2021 à 21,6 M€ pour l'ensemble des structures et activités) ainsi que de la poursuite d'une politique sociale ambitieuse menée par l'O.P.S. en faveur des personnes âgées dépendantes et handicapées (+ 627 K€) portant l'intervention de l'Etat vis-à-vis de cette entité à 32,4 M€. Les autres évolutions significatives concernent l'Aide Nationale au Logement (+ 1,7 M€) et les subventions diverses (- 1,8 M€) en raison de l'ajournement de l'abondement du compte de dépôt dédié pour les subventions à verser aux organismes français ayant bénéficié de dons et legs en Principauté dans l'attente de la ratification par la France de l'accord franco-monégasque d'exonération des dons et legs, laquelle ne devrait pas intervenir avant 2022.

c) Le domaine éducatif et culturel

Le domaine éducatif et culturel est en légère diminution de - 352 K€ (soit - 0,5 %) par rapport au Budget Primitif 2020. Cependant, on peut noter les évolutions suivantes :

➤ La diminution de la subvention accordée à l'Institut/Musée Océanographique (- 960 K€, soit - 22,9 %). Le soutien financier accordé au Musée est ainsi porté à 3 M€ (soit + 340 K€ par rapport au Budget Primitif 2020) tandis que celui accordé aux Explorations de Monaco est ramené à 200 K€ (contre 1,5 M€ l'an dernier) ;

➤ La baisse des manifestations culturelles de - 521 K€ (soit - 4,3 %) en raison principalement de la diminution, d'une part, des inscriptions pour les manifestations (- 886 K€) et, d'autre part, des contributions versées dans le cadre de l'organisation des congrès (- 80 K€). Ces baisses sont relativisées par la majoration de la subvention allouée au Festival Mondial du Théâtre Amateur (+ 414 K€) compte tenu de l'organisation de cette manifestation en 2021 ;

➤ La baisse de la participation de l'Etat à la location de salles pour les entités culturelles (- 159 K€) compte tenu de la programmation prévue en 2021 ;

➤ La minoration de la subvention allouée au Pôle Danse (- 103 K€, soit - 1 %) compte tenu de la diminution d'une part, des frais liés à l'organisation de manifestations (- 210 K€) et, d'autre part, des dépenses relatives aux tournées (- 200 K€). Ces baisses sont compensées par l'augmentation des dépenses de personnel (+ 80 K€) suite

à l'intégration du programme relatif au recrutement des deux danseurs accepté l'année précédente et des bourses (+ 70 K€) en raison de l'augmentation du nombre d'élèves alors que les frais de fonctionnement et d'investissement sont reconduits à l'identique pour 2021 ;

➤ La subvention aux établissements d'enseignement privé augmente de + 769 K€ (soit + 6,8 %) ; cette variation s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de personnel ;

➤ Enfin, le montant de la subvention accordée au Centre Scientifique est en hausse par rapport au Budget Primitif 2020 et s'élève à 5,9 M€ (soit + 2,7 %) tandis que celle allouée au Nouveau Musée National est en baisse et s'élève à 4,1 M€ (- 1,1 %).

d) Le domaine international et coopération

Ce domaine connaît une minoration de ses crédits (- 5,5 %). On peut, ainsi, noter les évolutions suivantes :

➤ La baisse de la subvention allouée à la Fondation Prince Albert II (- 1 M€), la Fondation ayant décidé de ne pas solliciter de subvention cette année compte tenu du contexte économique ;

➤ La diminution des crédits des « Conférences Internationales » (- 745 K€) ; en effet, au titre de 2021, aucun programme n'est prévu alors que trois programmes avaient été retenus en 2020 ;

➤ Le maintien des crédits d'Aide Publique au Développement à hauteur de 20,9 M€ compte tenu du contexte économique actuel prolongeant le plan stratégique 2018-2020 d'une année. Enfin, un montant de 1,1 M€ prélevé sur le « Fonds Vert National » est affecté à la contribution au Fonds Vert pour le Climat rattaché à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;

➤ La poursuite des dépenses pour la préparation de l'Exposition Universelle à Dubaï, qui a été reportée en 2021, est à l'origine d'une hausse des crédits (+ 150 K€).

e) Le domaine sportif

Le domaine sportif est en diminution de - 1,4 M€, soit - 4,1 %, en raison principalement de la baisse de l'article « Manifestations sportives » (- 1,1 M€) compte tenu notamment de l'absence d'inscription pour l'organisation du tournoi international de boxe en Principauté (- 1,2 M€).

On note également la diminution de la subvention allouée au Comité Olympique Monégasque (- 264 K€, soit - 16,1 %) compte tenu de l'unique évènement prévu en 2021 : le 15^{ème} Festival de la Jeunesse européenne - Hiver - en Finlande (25,5 K€). Il est à noter, toutefois, le report en 2021 des Jeux de la 32^{ème} Olympiade de Tokyo dont les crédits ont déjà été versés en 2020.

f) Le domaine économique

Ce domaine est en baisse de - 6,2 %, soit - 2,4 M€ en raison principalement de :

- La diminution des crédits pour la coordination des transports en commun de - 1,3 M€ par rapport à l'exercice 2020. En effet, une inscription d'un montant de 10,8 M€ a été réalisée au titre de la convention signée avec S.N.C.F. Mobilité (soit - 0,9 M€) correspondant d'une part, à une contribution de la Principauté à la prise en charge partielle des réductions tarifaires accordées aux voyageurs du TER Sud PACA ayant pour origine ou destination Monaco pour un montant de 8,1 M€ (soit + 136 K€) et, d'autre part, à l'accroissement de l'offre TER aux heures de pointe du matin et du soir pour un montant de 2,7 M€ (soit - 1 M€) afin de participer, en 2021, au financement de la rénovation à mi-vie des 5 rames TER subventionnées dès l'origine par la Principauté de Monaco. De plus, est également inscrite une somme de 500 K€ au titre d'une subvention pour l'exploitation d'une navette maritime entre Nice et Monaco ;
- L'inscription réalisée à l'article « Participation Réseau Télé » (- 1 M€, soit - 50 %) afin d'ajuster le montant de la participation de l'Etat au plan de déploiement de la fibre dans l'ensemble des bâtiments et appartements de la Principauté ;
- La diminution de l'inscription réalisée à l'article « Participation Gare » de - 680 K€ (soit - 68 %) conformément à la convention signée avec S.N.C.F. Mobilité ;
- La diminution des dépenses relatives aux aides à l'industrie de - 228 K€ (soit + 8,3 %) au regard du montant versé en 2019 au titre de la prime industrielle ;
- La baisse des dépenses relatives aux études économiques (- 219 K€, soit - 12,3 %) qui concerne les études économiques réalisées par les différents départements dans leur domaine de compétence (experts mandatés dans le cadre de négociations diverses : Union Européenne, OCDE, fiscalité internationale, domaine financier, conseil stratégique pour l'attractivité, ...)
- La minoration de la subvention allouée à Monaco Economic Board (- 150 K€, soit - 10,8 %), cette entité ayant réduit de plus de 10 % sa demande de subvention compte tenu du contexte économique et sanitaire actuel qui restreint notamment les déplacements à l'étranger ;
- La diminution de la subvention allouée à Monacotech de - 149 K€ (soit - 19,3 %) compte tenu d'une hausse des recettes conjuguée à une diminution des dépenses ;
- La hausse des dépenses de communication (+ 878 K€, soit + 24,6 %) en raison principalement du transfert des crédits dédiés à la communication de la transition numérique ;
- L'augmentation de la subvention accordée à l'Exploitation du Grimaldi Forum de + 700 K€ (soit + 10,6 %) compte tenu de la diminution des recettes de cette société afin de prendre en compte les incertitudes sur l'impact, en 2021, de la crise sanitaire, conjuguée à une hausse de ces dépenses ;
- La majoration de l'inscription pour le programme « Monaco Boost » (+ 129 K€, soit + 43,7 %) dont l'objet est la mise en place d'un Centre d'Affaires, avec une ouverture à l'automne 2020, permettant d'accueillir les jeunes nationaux et les Sociétés issues de projets développés au sein de Monacotech.

g) Le domaine développement durable

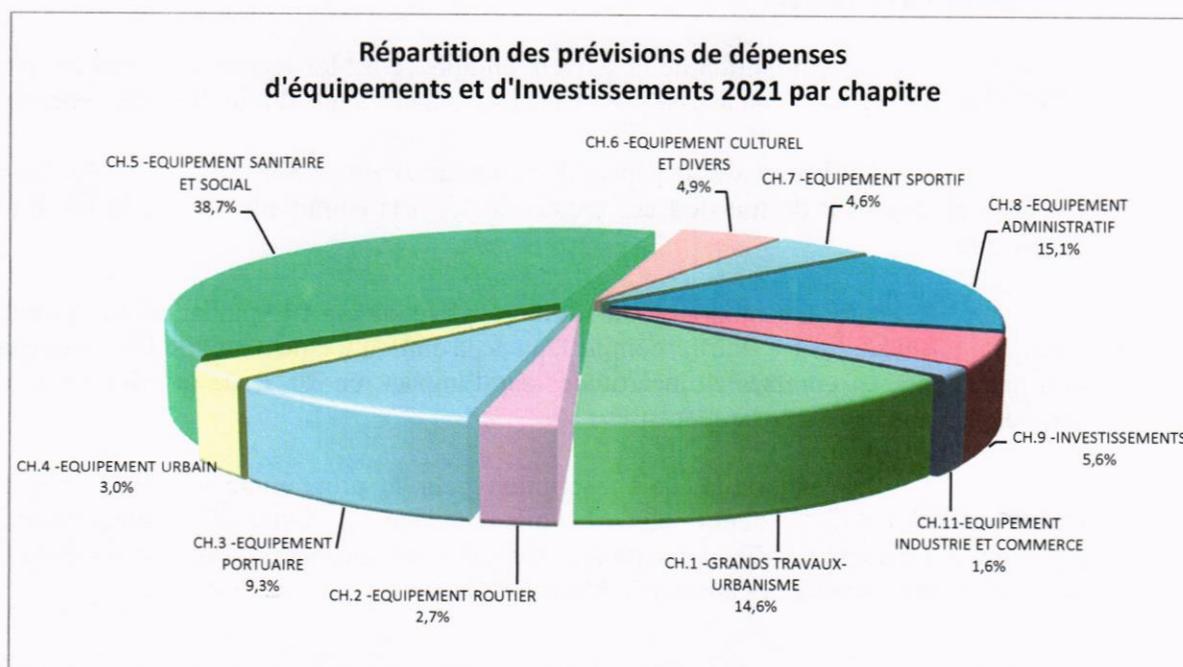
Ce domaine est en augmentation de + 1,9 M€ en raison principalement de la hausse de l'article « Transition Energétique » (+ 1,9 M€) due, d'une part, à l'abondement, pour la sixième année consécutive, du « Fonds Vert National » dont le montant est porté à 15,8 M€, en hausse de + 2,6 M€ et, d'autre part, aux inscriptions relatives au remboursement de la T.I.C.F.E. à la S.M.E.G. qui sont en diminution de - 350 K€.

3) Les Dépenses d'Equipement et d'Investissement

Les dépenses d'équipement et d'investissement s'établissent à 625.367.900 € et sont en hausse de + 68,1 M€ (+ 12,2 %) par rapport au Budget Primitif 2020.

Ainsi, en marge des inscriptions nécessaires pour mener à son terme les opérations en cours, ce budget consacre un effort d'investissement supplémentaire et conséquent dans des opérations présentant un enjeu stratégique pour l'avenir, avec essentiellement la poursuite du Plan National pour le Logement des Monégasques (200,5 M€, soit + 26 M€), mais aussi la poursuite de l'urbanisation des délaissés S.N.C.F. (83,7 M€) ou encore la poursuite de la construction du Nouveau C.H.P.G. (montant estimé en 2021 à 60 M€), qui sera toutefois imputée sur le compte de dépôt dédié sans abondement complémentaire en 2021 depuis l'article d'investissement. La création d'une boucle thalasso-thermique dans le quartier du Larvotto sera également poursuivie avec une imputation sur le Fonds Vert National (17 M€). Les crédits alloués à l'aménagement du site balnéaire sont également portés à 44 M€ pour permettre l'avancement des travaux à un rythme soutenu, compte tenu du calendrier très serré de l'opération afin d'assurer la pleine jouissance de la plage dès 2021.

Les prévisions de dépenses d'investissements par chapitre se répartissent comme suit :



Les mouvements les plus significatifs, dans l'ordre des chapitres comptables du Budget sont les suivants :

a) Les grands travaux d'urbanisme

Ce chapitre s'élève à 91,1 M€ contre 68,9 M€ au Budget Primitif 2020, en hausse de + 22,2 M€, soit + 32,2 %. Cela est principalement dû à l'augmentation des crédits destinés à l'Ilot Pasteur (+ 20 M€) en raison de la réalisation de la dalle de transfert prévue mi 2021, qui permettra de poursuivre les terrassements tout en initiant les travaux de gros œuvre en superstructure.

On relève également la hausse des dépenses relatives à l'Ilot Charles III (+ 4 M€) en raison de la prise en charge des études de conception au stade avant-projet et projet général par la maîtrise d'œuvre du socle ainsi que le paiement des honoraires des autres conseils. A contrario, les dépenses concernant l'Ilot Rainier III sont en diminution (- 1 M€) et permettront de financer les travaux complémentaires nécessaires au titre de l'adaptation des réseaux, sous les dalles et des améliorations apportées au système de chaufferie-climatisation.

Par ailleurs, est à noter la hausse des inscriptions relatives à l'amélioration des accès ouest (+ 1,1 M€) afin de procéder au règlement des échéances de la convention de subventionnement avec la société Escota pour le projet d'amélioration de l'accès ouest ainsi que la poursuite des études des trois autres projets, le carrefour Bautugan, le rond-point de l'Hôpital et la mise à trois voies en entrée de Monaco. De plus, des travaux préliminaires pour le projet de mise à trois voies seront également initiés.

On note, parallèlement, l'absence d'inscription pour les travaux d'amélioration du réseau ferroviaire (- 1 M€) au regard de la nouvelle convention signée avec S.N.C.F. Réseaux.

Enfin, on relève également la diminution des dépenses relatives à l'amélioration de la sécurité des tunnels routiers (- 400 K€).

b) L'équipement routier

Ce chapitre est minoré de - 1,3 M€, soit - 7,3 % en raison :

➤ De l'opération du Parking du Portier (- 3,1 M€), la livraison de ce parking ayant été effectuée au printemps 2020 ;

Cette diminution est compensée par l'augmentation, d'une part, des crédits relatifs à l'amélioration des parkings publics de + 1,6 M€ afin notamment d'achever la réhabilitation totale du parking du Grimaldi Forum et d'effectuer une modernisation du parking du Larvotto et, d'autre part, de ceux relatifs aux dépenses du C.I.G.M. (+ 850 K€).

c) L'équipement portuaire

La hausse de + 16,6 %, soit + 8,3 M€ de ce chapitre par rapport au Budget Primitif 2020 est principalement due aux opérations suivantes :

- L'aménagement du Larvotto (+ 12 M€) dont les travaux se poursuivront à un rythme soutenu, compte tenu du calendrier très serré de l'opération afin d'assurer la pleine jouissance de la plage dès 2021 ;
- La réparation des ouvrages maritimes et portuaires (+ 4,2 M€) qui intègre les travaux d'entretien de tous les ouvrages en contact avec la mer ;
- La reconstruction du Quai des Etats-Unis (- 6,8 M€) dont l'achèvement est prévu au 2^{ème} semestre 2020 ;
- L'urbanisation en mer (- 885 K€) compte tenu notamment de l'achèvement de l'infrastructure maritime prévu à la fin de l'année 2020.

d) L'équipement urbain

En matière d'équipement urbain, l'augmentation conséquente de + 20,5 %, soit + 3,2 M€ est essentiellement due à la hausse des crédits afin de poursuivre les travaux du nouveau réservoir d'eau potable (+ 2 M€).

On note également l'inscription de crédits pour la création d'un local d'entreposage temporaire des déchets radioactifs avant leur évacuation pour traitement par l'Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs (+ 1,5 M€).

Par ailleurs, on relève la hausse des crédits pour le programme de restructuration de l'héliport de Fontvieille (+ 1,3 M€) permettant de financer le maintien à niveau des principales fonctionnalités avec la rédaction d'un programme pluri-annuel réduit, les études y relatives et le démarrage des premiers travaux.

Les crédits alloués à l'extension de la télésurveillance sont également en hausse de + 1,3 M€ afin de mettre en œuvre le nouveau plan d'extension de la vidéoprotection urbaine avec pour objectif d'améliorer le taux de couverture du territoire et de moderniser les systèmes de vidéoprotection.

On note également la poursuite de la prise en charge, dans une moindre mesure, d'une partie des travaux de mise aux normes européennes et d'extension de la station d'épuration des eaux conformément aux engagements pris lors du renouvellement de la concession SMEaux de 2015 (- 1,5 M€).

Enfin, on relève, d'une part, la diminution des crédits relatifs à la réalisation de l'UVET (- 600 K€).

e) L'équipement sanitaire et social

Ce domaine connaît une forte progression de + 15,2 M€, soit + 6,7 %, compte tenu de la construction de logements domaniaux dans le cadre du plan logement (+ 26 M€). Les plus grosses inscriptions concernent l'opération Grand Ida (+ 58 M€) et Testimonio II et II bis (+ 1 M€). On relève la diminution des opérations domaniales intermédiaires (- 27 M€) en l'absence de nouveaux projets d'opérations domaniales compte tenu des opérations majeures déjà lancées dans le cadre du Plan Logement.

Ce chapitre porte aussi sur la poursuite, en partenariat avec une fondation, d'un Centre d'Accueil de Jour en pédopsychiatrie à Beausoleil (+ 1,6 M€).

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de prise en charge du handicap mental, une nouvelle opération destinée à la création d'un nouveau foyer de vie au Devens est dotée d'un crédit de 500 K€ afin de permettre la réalisation des études préliminaires et d'avant-projet.

La réhabilitation du Cap Fleuri (- 8 M€) se poursuit également avec le démarrage des travaux concernant le « Cap Fleuri 1 », le « Cap Fleuri 2 » devant être livré en 2021 ainsi que le maintien à niveau du C.H.P.G. dont le rythme annuel de dépenses est légèrement diminué (- 500 K€).

Par ailleurs, l'article dédié aux travaux du parc domanial connaît une minoration de sa dotation (- 1,9 M€) compte tenu notamment de l'achèvement des travaux pour les locaux du centre d'Affaires Monaco Boost.

Enfin, il est à noter également la diminution des dépenses liées aux opérations FANB Roqueville (- 1,3 M€) et l'Engelin (- 840 K€), la livraison de ces immeubles ayant été réalisée.

f) L'équipement culturel ou divers

Ce chapitre est en forte diminution de - 16,6 %, soit - 6,1 M€ en raison principalement de la baisse, d'une part, des dépenses relatives à l'opération d'Entrée de Ville du Jardin Exotique (- 5 M€) au regard de l'avancement des travaux et, d'autre part, des crédits dédiés à la rénovation du Palais Princier (- 4 M€).

En contrepartie, il est à noter deux nouvelles opérations qui concernent, l'extension, d'une part, du Grimaldi Forum et, d'autre part, de la Villa Sauber pour des montants respectivement de 2 M€ et 1 M€ qui permettront de régler les études et les travaux préparatoires.

Enfin, une hausse est constatée pour le relogement de la Société Protectrice des Animaux (+ 600 K€), les études préliminaires étant en cours d'achèvement.

g) L'équipement sportif

Ce domaine diminue de - 3,1 %, soit - 921 K€, en raison essentiellement de la diminution des dépenses liées à la réhabilitation complète du Stade Louis II (- 10,5 M€), les études étant poursuivies concernant la faisabilité d'un projet global de restructuration et de mise en conformité du Stade Louis II. Cette baisse est relativisée par la hausse des dépenses relatives à l'extension du quai Albert 1^{er} (+ 10 M€) afin de poursuivre les travaux des corps d'état techniques et le démarrage des corps d'Etat architecturaux.

h) L'équipement administratif

Les crédits pour les équipements dans le domaine administratif diminuent légèrement de - 207 K€, soit - 0,2 %. On note principalement :

➤ Une hausse de + 4,2 M€ des dépenses concernant la surélévation de la Sûreté Publique, alors que les articles retraçant les dépenses liées à l'entretien et l'amélioration des Bâtiments Publics sont en diminution de - 1,7 M€ au total compte tenu des travaux déjà réalisés ;

➤ Une majoration des crédits de + 1,3 M€ sur l'article dédié au plan numérique scolaire compte tenu du développement du numérique en matière d'enseignement ;

➤ La hausse de + 500 K€ des crédits inscrits pour l'accessibilité P.M.R. du cadre bâti existant appartenant à l'Etat et affecté à une mission de service public ;

➤ La diminution des dépenses liées à la construction d'un nouveau poste de police au Larvotto (- 2 M€), le nouveau bâtiment devant être achevé en 2021 ;

➤ Une baisse de - 521 K€ des crédits alloués au réseau radio numérique de l'Administration qui ne concerne désormais plus que la poursuite de l'extension de la couverture radio.

i) Investissements

Ce chapitre intègre l'article créé pour assurer le financement du nouvel hôpital, la dotation de celui-ci est toujours suspendue compte tenu des provisions des exercices précédents qui couvre largement le règlement des dépenses prévues en 2021.

Par ailleurs, 25 M€ ont été inscrits pour de potentielles acquisitions immobilières (+ 10 M€ par rapport à 2020) et 10 M€ pour d'éventuels rachats de biens réalisés par l'intermédiaire du Fonds de Réserve Constitutionnel.

j) L'équipement industriel et commercial

Ce chapitre est en augmentation (+ 2,7 M€, soit + 37,5 %) principalement en raison de l'accélération des études liées au projet de rénovation du Centre Commercial de Fontvieille (+ 4 M€) relativisée par l'absence de crédits inscrits pour le parking du Quai Antoine 1^{er} (- 1,3 M€) dont les travaux ont été achevés.

III – Les Comptes Spéciaux du Trésor

Les Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.), qui enregistrent des opérations temporaires comme par exemple les prêts et avances et les C.H.C., font apparaître un solde débiteur prévisionnel de 184.521.500 €, soit 67.532.600 € de recettes et 252.054.100 € de dépenses.

Le C.S.T. « Développement des approvisionnements en eau » connaît une diminution en dépenses de - 760 K€ compte tenu du niveau de reversement retenu en recettes du Budget général de l'État sur l'article « Eaux - extension du réseau » (1,3 M€). De plus, il est prévu une dépense de 1,8 M€ afin de participer aux investissements pour la sécurisation des approvisionnements et du droit d'eau de la Principauté. Les recettes baissent, quant à elles, de - 50 K€ pour tenir compte d'une éventuelle diminution des ventes d'eau aux clients qui pourraient être encore impactés par la crise sanitaire.

Le C.S.T. « Contrat Habitation Capitalisation » connaît une hausse de + 325 K€ en recettes et est stable en dépenses. En effet, il a été inscrit en recettes en 2021, une somme forfaitaire de 4 M€ en prévision des futurs contrats qui pourraient être signés, en sus de ceux signés en 2020. Par ailleurs, l'estimation des dépenses reste stable à 5 M€.

Le C.S.T « Fonds Vert National » est destiné à financer des projets en matière de développement durable orientés vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables. Dans un souci de lisibilité de la politique menée à ce titre, il a été décidé, depuis le Budget Primitif 2018, de retracer directement sur le Fonds Vert National l'ensemble des dépenses dont le Fonds assure le financement, quelle qu'en soit la nature : subventions ou interventions publiques, opérations d'équipements ou d'investissements et dépenses de fonctionnement pour la mise en œuvre d'une action en faveur du développement durable. Aussi, le C.S.T. comprend au Budget Primitif 2021 un montant prévisionnel total de dépenses de 98,8 M€, soit près de 54,8 M€ pour des opérations d'équipements ou d'investissements, 17,1 M€ pour des subventions ou interventions publiques, 1,9 M€ pour les dépenses de fonctionnement et 25 M€ au titre des axes du plan de relance économique en faveur de la transition énergétique. Par ailleurs, il comprend les écritures en dépenses et en recettes (respectivement 6,4 M€ et 6,3 M€) relatives aux flux financiers avec la S.M.E.G. dans le cadre de la T.I.C.F.E.. Ce C.S.T. sera également abondé en recettes par l'article « Transition Energétique » pour un montant de 22,5 M€ dont un abondement du Budget de l'Etat à hauteur de 15,8 M€ dans le cadre de sa politique ambitieuse en matière de financement des projets de développement durable.

Le C.S.T. « Garantie Etat - Covid », créé à l'occasion du 1^{er} Budget Rectificatif 2020 pour matérialiser l'engagement de garantie de l'Etat sur les crédits de trésorerie et prêts accordés par le biais du Fonds de Garantie Monégasque aux commerçants, artisans et entreprises rencontrant des difficultés liées à la crise sanitaire, se voit doté d'une inscription de 16 M€ en dépenses.

Le C.S.T. 82.33 « Plan relance Covid », créé à l'occasion du 2^{ème} Budget Rectificatif 2020, est doté de 90 M€ en dépenses afin de poursuivre le plan de relance économique amorcé en 2020. Ainsi, il est à noter une dotation :

- De 20 M€ pour le « Fonds Bleu » afin d'aider les entreprises monégasques dans leur transformation numérique et à créer une économie numérique à Monaco ;
- De 20 M€ pour le « Fonds Blanc » afin de soutenir l'activité du bâtiment et de la construction en Principauté, il témoigne (à côté des grands travaux structurants) de la volonté du Gouvernement d'améliorer la qualité de vie au quotidien et de préserver le patrimoine de l'Etat ;
- De 10 M€ pour le « Fonds Rouge et Blanc » afin de soutenir le commerce local et la consommation en Principauté ;
- De 40 M€ dédiée à la poursuite, en tant que de besoin, de mesures sociales d'accompagnement.

Le C.S.T « Avances Diverses » est porté à 1,2 M€ en recettes (soit - 795 K€) afin de prendre en compte notamment les remboursements d'une partie des avances consenties à l'Automobile Club de Monaco et au Grimaldi Forum. Concernant les dépenses, celles-ci sont portées à 292 K€ (soit - 734 K€) en raison de l'octroi, en 2020, de l'avance au Grimaldi Forum pour la construction de terrasses.

Le C.S.T. « Avance Contribution Culture » est porté à 3 M€ en dépenses, soit une inscription en hausse de + 2,7 M€ afin de répondre à une éventuelle prise en charge de l'impact sur les recettes des entités culturelles de la mise en place d'une jauge de spectateurs.

Le C.S.T. « Avances Covid », créé à l'occasion du 1^{er} Budget Rectificatif 2020 est doté d'une somme de 10 M€, en dépenses et en recettes, afin de permettre de répondre, sans délais, à des demandes particulières d'avances ponctuelles qui pourraient être présentées par certaines entreprises dans le contexte de la crise notamment en raison de difficultés temporaires de trésorerie qui ne relèvent pas des dispositifs mis en place par le Gouvernement.

Le C.S.T n° 84.10 « Avances dommages » est porté en dépenses à un montant de 15,6 M€ (soit - 31,8 M€) due à l'achèvement des travaux réalisés au sein des immeubles « L'Hélios » et « Les Jardins d'Apolline », et des mesures financières d'accompagnement en faveur des occupants de ces mêmes immeubles relogés le temps desdits travaux. S'agissant des recettes, celles-ci sont stables à hauteur de 1,5 M€.

Enfin, on note que le C.S.T. « Aide Nationale au Logement » est porté à 400 K€ en recettes comme en dépenses (+ 150 K€ sur chaque inscription) afin de tenir compte des nouvelles demandes attendues en 2021.